

NOS COMMERCES

QUE DEVIENDRAIT UNE VILLE DONT LES COMMERCES FERMERAIENT, UN À UN ?

Les centres commerciaux et les grandes surfaces ont, certes, des atouts, mais ce ne sont pas eux qui animent nos villes. Et les achats de proximité leur échapperont durablement, ne serait-ce qu'en raison des coûts croissants des carburants.

Nous ne voulons pas que Jouy se transforme en cité-dortoir et nous nous battons pour garder nos commerces. Mais la municipalité, seule, ne peut pas grand-chose si les habitants - consommateurs ne suivent pas.



Au-delà de la qualité des produits et de l'accueil qui est clairement de la responsabilité du commerçant, l'acte d'achat nous appartient.

Un commerçant du centre ville (c'est vrai aussi des pôles commerciaux des Metz et du Parc de Diane) me disait récemment : « il suffirait que chacune des familles du centre vienne faire ses courses une fois par semaine chez moi pour me faire voir la vie autrement, financièrement et moralement » ! Une fois par semaine !...

Pensez-y : la qualité de notre vie future (et la valeur de vos appartements et maisons!) en dépend.

UNE GRANDE PREMIÈRE À JOUY !



Samedi 8 décembre, salle du conseil : première séance, sous la présidence du maire et de Catherine Gaucher, adjointe déléguée à la scolarité, en présence active d'Anne Quinquis, responsable communale de la jeunesse et des sports, du tout nouveau Conseil Municipal des

Jeunes (ou CMJ). Dix-huit jeunes de CM1 et CM2, élus par leurs camarades dans les trois écoles élémentaires de la ville, avec mission de les représenter, de les écouter, de faire des propositions en leurs noms à la municipalité, de participer plus généralement à « la vie de la cité »... Jamais les bancs du public n'avaient été aussi remplis : de nombreux parents, attentifs et chaleureux, avaient tenu à assister aux premiers pas de leurs jeunes conseillers municipaux.

Trois citoyen(ne)s de Jouy, Corinne Lengaigne, Marie-Claude Blondin et Jean-Michel Orezzi, anciens parents d'élèves dans les mêmes écoles, ont accepté d'accompagner les enfants dans cette expérience passionnante. Nos objectifs : réussir en 2012/2013 le lancement du CMJ dans sa configuration restreinte, à 18 conseillers ; puis, en 2014, en élargir le recrutement pour atteindre aussi nos jeunes collégiens, dans un schéma qui reste à définir. Tout parent intéressé par l'expérience peut se faire connaître à la mairie. Nous l'associerons à la réflexion.

LES MOTS DE L'OPPOSITION

Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais

La municipalité se glorifie des 260 m² de panneaux solaires installés sur le toit de l'école Emile Mousseau. Simplement, chaque fois que nous rencontrons un architecte, il nous fait remarquer que cette réalisation est laide dans la mesure où les panneaux ne couvrent qu'une partie du toit et ont l'aspect d'une verrue.

Pourtant, le règlement du PLU est strict : « parfaite intégration au site et au bâti sont exigés », « pas de panneaux visibles depuis la vallée ».

Comment expliquer que le PLU a été bafoué par la municipalité elle-même ? Tout simplement parce que le PLU indique quelques lignes plus tard : « Ceci ne s'impose pas aux équipements collectifs d'intérêt général ».

Faites ce que je dis... Ne faites pas ce que je fais.

Pour Sauvegardons Jouy
N. Azais, M. Friess, C. Grangier, JP. Rigal, F. Sabatier

Intercommunalité : la boîte noire !

Jouy-en-Josas participe à une vingtaine d'intercommunalités (la Cour Roland, l'eau, la protection de la Vallée, etc.) et aussi à la Communauté d'agglomération Grand Parc. Nous ne savons guère ce qui s'y dit.

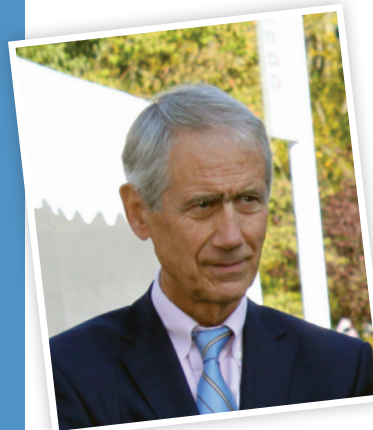
Notre suggestion :

- Que cette activité devienne transparente.
- Que, chaque année, les élus qui siègent dans les intercommunalités fassent rapport au Conseil municipal.

Pour Jouy - Grégoire EKMEKDJE et Jean-Pierre ALIX

LE MOT DU MAIRE

DÉCEMBRE 2012 - N°32



DU MARIAGE POUR TOUS...

DES CITOYENS DE JOUY M'ONT DEMANDÉ À PLUSIEURS REPRISES MA POSITION SUR LE PROJET DE LOI EN PRÉPARATION, COMMUNÈMENT APPELÉE LOI SUR « LE MARIAGE POUR TOUS ».

J'avoue que je ne serais pas à l'aise si je devais célébrer le mariage entre deux hommes ou deux femmes en mairie. Ce n'est pas une position fondée sur un dogme ou une morale, c'est ce que je ressens profondément en moi, en héritage sans doute d'une culture que je ne peux renier. Le mariage, pour moi, reste l'union d'un homme et d'une femme avec le potentiel d'enfants susceptibles d'en naître.

Je n'aurais en revanche aucune réticence à célébrer un PACS (qu'on pourrait renforcer/améliorer et nommer plus élégamment) en mairie. Y compris en assumant le potentiel d'enfants que le couple pourrait ultérieurement (et chaleureusement) accueillir ou recueillir.

Nous en avons parlé en municipalité. Chacun s'est exprimé en toute liberté et a écouté les arguments parfois divergents de son voisin. Mais j'ai noté que jamais, à aucun moment, l'un d'entre nous n'a évoqué d'arguments moraux ou religieux pour justifier sa position. Quelques un(e)s étaient favorables au projet de loi, les autres opposé(e)s. Il m'est en tout cas apparu comme une évidence que le sujet méritait mieux qu'une loi dans l'urgence ; qu'il fallait prendre le temps d'en débattre, de s'écouter les uns les autres, de mesurer attentivement les conséquences du projet de loi, de permettre aussi aux esprits d'évoluer, dans un sens ou dans l'autre.

“ En résumé, c'est à mon sens un projet tout à fait prématuré et inutilement provocant. ”

N'y a-t-il pas d'autres sujets plus brûlants sur lesquels le pays devrait aujourd'hui porter toute son énergie : jeunesses à la dérive, chômage croissant, mal logement, ... ? Ou, pour rester sur le créneau social, comment gérer, notamment dans l'intérêt des enfants, cette transformation profonde de la société induite par l'explosion des séparations et des divorces ?

Ces débats importants ne doivent pas nous détourner, en cette fin d'année, du bonheur d'être ensemble. Nous avons le privilège, pour la majorité d'entre nous, d'être en paix et bien entourés. Vivons donc ces fêtes en savourant cette richesse inestimable que nous offrent nos familles, nos amis, nos entourages, ... sans oublier pour autant ceux qui n'ont pas cette chance !

Bonnes fêtes de fin d'année,
et à 2013 pour un nouvel épisode de notre vie commune !

Jacques Bellier - Maire de Jouy-en-Josas

MODIFICATION DU RÉGLEMENT DES TRAVAUX D'INTÉRÊT COMMUNAL POUR LES JEUNES (TIC).

CE DISPOSITIF, VOTÉ EN AVRIL 2009, PERMETTAIT JUSQU'À MAINTENANT AUX JEUNES DE BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE...

...d'un montant de 500€, moyennant 60 heures de bénévolat pour la ville : visites aux personnes âgées, encadrement au sein des associations, aide matérielle à l'organisation de manifestations, etc... Initialement réservé aux jeunes majeurs, il est maintenant rendu possible dès 16 ans et jusqu'à 25 ans, sans condition de ressources. Il permet dorénavant de répondre positivement aux



jeunes qui souhaitent se préparer au permis de conduire en conduite accompagnée par exemple et il est étendu au financement d'une formation au BAF (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Nous souhaitons que de nombreux jeunes jovaciens puissent profiter de cette opportunité, dans la limite du budget alloué.

Contact :
pij@jouy-en-josas.fr

PLU : UN AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE

Notre PLU se met en règle avec l'ordonnance du 16 novembre et son décret d'application du 29 décembre 2011 : l'unité de surface désormais prise en compte dans les règlements d'urbanisme (COS, extensions autorisées, places de parkings, etc.) ne sera

plus les SHON et autres SHOB aux consonances barbares, mais uniquement les surfaces de planchers. Le Conseil Municipal a adopté, le 22 octobre dernier, les modifications du PLU correspondantes, qui vont dans le sens d'une constructibilité (légerement) supérieure.

VIE QUOTIDIENNE

CIRCULATION, SUITE :

Les habitants de Jouy de nouveau sous... pression :

. Avenue Jean Jaurès

Les travaux de déplacement et mise en sécurité d'une conduite haute pression de GRT Gaz ont imposé la mise en place de feux alternés. La gêne occasionnée ne durera pas au-delà du 21 décembre.

. Rue Bauvin

Les travaux ont repris sur le chantier des 11 logements sociaux Logirep. La phase actuelle (fondations, gros œuvre) impose la circulation sur une seule voie et donc le maintien de feux alternés. Les services techniques veillent à ce que l'alternat soit bien inversé matins et soirs, pour favoriser le trafic dans le sens de la circulation dominante selon l'heure de la journée.

45 minutes pour franchir un pont ! C'est l'expérience amère que bon nombre de Jovaciens ont vécue l'an dernier, en essayant seulement de passer le matin

de l'autre côté de l'A86 par l'échangeur de Vélizy. A la suite de nos demandes pressantes, l'origine du blocage a été identifiée puis analysée. Et le Conseil général nous a proposé d'expérimenter un nouveau schéma de partage des voies sur le pont de l'A86 : **une voie** pour les automobilistes venant de l'ouest par l'A12 et désirant entrer vers Vélizy ; **deux voies** pour les automobilistes venant de Bièvres ou de Jouy par le Petit Robinson (alors que le schéma précédent donnait l'inverse).

L'expérience s'est avérée concluante et nous avons reçu plusieurs messages d'habitants disant leur satisfaction de pouvoir enfin circuler de façon plus fluide, de façon plus sûre, à la sortie de Jouy. Autre avantage : la ponctualité des bus scolaires s'en est trouvée nettement améliorée.

Ce n'est pas l'avis de tout le monde et la mairie de Vélizy a reçu des réclamations de personnes en provenance de l'A12, regrettant l'ancien aménagement. Nous attendons donc des habitants de Jouy qu'ils continuent à s'exprimer. Envoyez-nous vos témoignages de satisfaction, le risque d'un retour en arrière n'est pas négligeable.

RECENSEMENT

Au 1^{er} janvier 2009, Jouy en Josas comptait 8289 habitants. Qu'en est-il aujourd'hui ? quelle est leur moyenne d'âge ? combien ont-ils d'enfants ? quelles sont leurs conditions de logement ? quelle profession exercent-ils ? combien font-ils de kms pour aller travailler ?...

Connaître la réponse à ces questions est fondamental pour conduire la politique de la petite enfance, de l'urbanisme, de l'emploi, des transports, ... au niveau local et national.

C'est à cela que servent les recensements de population conduits par l'INSEE dans toutes les communes de France.

Il aura lieu chez nous entre le 17

janvier et le 16 février 2013.

Un questionnaire sera déposé à votre domicile par un agent recenseur, porteur d'une carte tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. Cet agent, recruté par la Mairie et formé par l'INSEE, est tenu au secret professionnel. Il se tient à votre disposition pour vous aider à remplir ce questionnaire. Merci de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil.

Nous vous tiendrons évidemment informés des résultats de ce recensement, prévus pour la fin 2013. Renseignements : 01 39 20 11 11.

RECENSEMENT DE LA POPULATION CHACUN DE NOUS COMPTE

www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, c'est à partir du jeudi 17 janvier.



UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SAIN

La surveillance et l'entretien du réseau d'assainissement de la ville requièrent de faire un état des lieux à intervalle régulier. Le dernier Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), avait été réalisé en 1995. En 2011 en vue de renouveler le contrat d'affermage en 2012, un nouveau SDA a été réalisé par un cabinet spécialisé. Ce sont 35 km de réseaux et 1000 tampons qui ont été inspectés. Des mesures de débits ont également été faites afin de prévoir une augmentation éventuelle de ceux-ci en fonction des constructions nouvelles réalisées et en prévision dans les prochaines années. Le but était de connaître l'état du réseau, l'importance des pollutions par des eaux parasites et les travaux prévisibles à réaliser dans les 5 prochaines années. Ces données ont été remises aux

entreprises ayant répondu à notre appel d'offre, leur permettant ainsi d'optimiser leur offre. La société Véolia Environnement a remporté le marché. Son offre a montré que sans contribution augmentée pour le contribuable, 2,5 km de réseaux seront remplacés dans les 5 années à venir et la totalité des tampons sera remplacée. Le reste du réseau continuera à être soigneusement entretenu. Les branchements parasites, d'eaux pluviales dans les eaux usées, seront identifiés par quelques 100 contrôles prévus tous les ans sur les branchements des particuliers. Les demandes de mise en conformité seront alors signifiées aux riverains concernés. C'est à ce prix que nous pourrions efficacement contribuer à l'entretien et l'amélioration de notre réseau d'assainissement communal.

BRÈVES

◆ LA NEIGE EST ARRIVÉE

Décembre à peine commencé nous avons vu revenir la neige sur la ville. Nos services techniques ont déjà oeuvré pour le bien de tous en salant les voies principales. Merci de ne pas oublier de procéder au déneigement des trottoirs devant chez vous.

◆ DES DÉCORATIONS DE NOËL ÉCONOMIQUES

Comme chaque année, de nouvelles décorations de Noël apparaissent dans la ville. L'objectif est de renouveler les décorations les plus anciennes et en profiter pour remplacer des lampes à incandescence par des led's. Ce programme contribue aux économies d'énergie constatées sur notre éclairage public avec un recul de la consommation de près de 20% depuis 2 ans.

◆ PLAN GRAND FROID

Appelez le 115 si vous voyez des personnes dormir dehors et appelez la mairie si vous rencontrez des personnes sans domicile fixe.



◆ DÉPÔT DE PLAINTES

Le commissaire de police de Vélizy vous invite à déposer plainte systématiquement pour **TOUT vol** dont vous pourriez être victime. Cela lui permet de mettre en place une surveillance accrue dans certains lieux ou à certains moments. Privilégiez le numéro direct du **commissariat : 01 34 65 79 00.**